

L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

HISTORIQUE

**1ère conférence internationale de droit aérien
Paris 1910.**

**1ère guerre mondiale : Gros progrès pour
l'aéronautique.**

**A l'issue les vols internationaux commencent
à se développer.**

**Conférence de la paix Paris 1919 : signature
d'une convention entre états créant une
Commission Internationale de la Navigation
Aérienne ancêtre de l'OACI**

Ressources, territoires, transports et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

HISTORIQUE

Deuxième guerre mondiale : essor considérable de l'aviation et des vols internationaux.

Novembre 1944, 52 états participent à la conférence de CHICAGO.

Aboutit à la signature de la convention relative à l'aviation civile internationale.



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

CONVENTION DE CHICAGO

"Considérant que le développement futur de l'aviation civile internationale peut grandement aider à créer et à préserver entre les nations et les peuples du monde l'amitié et la compréhension, alors que tout abus qui en serait fait peut devenir une menace pour la sécurité générale"

"Considérant qu'il est désirable d'éviter toute mésentente entre les nations et les peuples et de promouvoir entre eux la coopération dont dépend la paix du monde"



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

CONVENTION DE CHICAGO

"En conséquence, les Gouvernements soussignés étant convenus de certains principes et arrangements, afin que l'aviation civile internationale puisse se développer d'une manière sûre et ordonnée et que les services internationaux de transport aérien puissent être établis sur la base de l'égalité des chances et exploités d'une manière saine et économique"

"Ont conclu la présente convention à ces fins"



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

OACI RENDRE VOTRE COMPAGNIE AERIENNE PLUS SECURITAIRE!



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Aviation civile



Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

OACI

185 états membres.

Différents organes:

- L 'Assemblée
- Le Conseil
- La Commission de la navigation aérienne
- Le Secrétariat



Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures transports et mer

Présent
pour
l'avenir



L'ASSEMBLÉE DE L'OACI

**Constituée des représentants de
l'ensemble des États contractants.**

**Se réunit tous les trois ans pour élire
les états contractants qui seront
représentés au Conseil, examiner les
rapports du Conseil, voter le budget,
et examiner les propositions de
modification de la Convention.**



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

LE CONSEIL

Organe permanent siégeant en sessions.

Composé de 33 états contractants élus par l'assemblée pour représenter les États d'importance majeure dans le transport aérien et, les états dont la désignation assure la représentation de toutes les régions géographiques du monde.

Il institue la commission de la navigation aérienne et adopte les normes et pratiques recommandées



Ressources, territoires et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



COMMISSION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

15 membres nommés par le conseil.

Examine et recommande au Conseil pour adoption les amendements aux annexes.

Elle institue des sous commissions techniques sur des sujets particuliers.

Elle donne des avis au conseil sur la collecte et la communication aux états contractants de tous les renseignements qu'elle juge nécessaires et utiles au progrès de la navigation aérienne.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie, Climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



CONVENTION DE CHICAGO

Article 38 : Notification obligatoire si non-conformité aux normes.

Article 39 : Les licences si délivrées non conforme à l'OACI doivent porter en annotation les points de non conformité .Si la licence est annotée le navigant ne peut participer à la navigation internationale qu'avec l'autorisation des états sur le territoire desquels il pénètre.

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



NORMES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES ANNEXES A LA CONVENTION

ANNEXE 1: Licences du personnel

ANNEXE 2: Règles de l'air

ANNEXE 3: Météorologie

ANNEXE 17: Sûreté

ANNEXE 18: Marchandises dangereuses

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



NORMES ET RECOMMANDATIONS

Norme: Spécification dont l'application uniforme est nécessaire à la sécurité ou à la régularité de la navigation aérienne internationale. Elle est impérative : les états doivent l'appliquer.

Recommandation: L'application est considérée comme souhaitable mais non indispensable



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

LE RÈGLEMENT AIRCREW

UE /1178/2011



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

TEXTES A CONNAITRE

- Règlement 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 (Implementing rules).
- Règlement 290/2012 de la Commission du 3 novembre 2011 (Authorities Requirements, Organisation Requirements).
- Acceptable Means of Compliance and Guidance matériel to part med.
- Tous les textes relatifs à l'aptitude médicale du personnel navigant sont « écrasés » à compter du 8 avril 2013. Seuls subsistent les textes du code de l'aviation civile concernant l'inaptitude définitive et l'imputabilité au service aérien.



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie, climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



IMPLEMENTING RULES

- **Partie la plus importante à connaître pour les CEMA et les MEA (annexe IV)**
- **Sous Partie A: Exigences Générales**
- **Sous partie B: Exigences applicables aux certificats médicaux des pilotes**
- **Sous partie C: Exigences d'aptitude médicale des équipages de cabine**
- **Sous partie D: Médecins examinateurs aéromédicaux, médecins généralistes et médecins du travail**



IR SOUS PARTIE A

- **Autorité compétente : En France La DSAC PN**
- **Secret Médical**
- **Diminution de l'aptitude médicale**
- **Obligation des CEMA MEA GMP MT**
- **Exigences relatives aux certificats médicaux**
- **Demande de certificat médical**
- **Délivrance prorogation et renouvellement des CM**
- **Renvois**



Ressources, centres, habitats et logements
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports, mer

Présent
pour
l'avenir

IR SOUS PARTIE B

- Limitation des certificats médicaux

- Classe 1 et 2

- LAPL

Code Limitation

- | | |
|----|---|
| 1 | TML restriction of the period of validity of the medical certificate |
| 2 | VDL correction for defective distant vision |
| 3 | VML correction for defective distant, intermediate and near vision |
| 4 | VNL correction for defective near vision |
| 5 | CCL correction by means of contact lenses only |
| 6 | VCL valid by day only |
| 7 | HAL valid only when hearing aids are worn |
| 8 | APL valid only with approved prosthesis |
| 9 | OCL valid only as co-pilot |
| 10 | OPL valid only without passengers (PPL and LAPL only) |
| 11 | SSL special restriction as specified |
| 12 | OAL restricted to demonstrated aircraft type |
| 13 | AHL valid only with approved hand controls |
| 14 | SIC specific regular medical examination(s) - contact licensing authority |
| 15 | RXO specialist ophthalmological examinations |

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



IR Sous partie B

Limitations opérationnelles des certificats médicaux

Codes des limitations opérationnelles

- **OML Classe 1**
- **OSL et OPL Classe 2 et LAPL**



IR Sous partie B

**Périodicité classe 1 : 1 an , 6 mois après 40 ans
si transport aérien commercial monopilote
de passagers et après 60 ans.**

**Périodicité classe 2 : 5 ans avant 40 ans, 2 ans
entre 40 et 50 ans, un an ensuite**

Règle de transition à 40 ans

**Périodicité LAPL : 5 ans avant 40 ans 2 ans
ensuite. Même règle de transition que pour la
classe 2**

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



IR Sous partie B

Exigences médicales afférentes aux certificats médicaux de classe 1 et de classe 2

- Généralités
- Appareil cardiovasculaire
- Appareil respiratoire
- Appareil digestif
- Systèmes métaboliques et endocriniens
- Hématologie
- Appareil uro-génital
- Maladies infectieuses
- Obstétrique et gynécologie
- Système musculo squelettique
- Psychiatrie
- Neurologie
- Ophtalmologie
- Perception des couleurs
- ORL
- Dermatologie
- Oncologie

Exigences spécifiques des certificats LAPL

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

IR Sous partie B

Procédures particulières

- Renvoi Classe 1
- Consultation Classe 2
- Limitations du ressort de l'autorité



IR Sous partie B

Exigences spécifiques à la LAPL

- Meilleure pratique aéromédicale
- Antécédents +++
- Examen clinique
- Pression artérielle
- Analyse d'urines
- Vision
- Capacité auditive



IR Sous partie C

Exigences

d'aptitude médicale

des PNC

Exigences générales

- Généralités
- Évaluations aeromédicales : Visite tous les cinq ans au maximum (AMC ou AME classe 1 ou 2)
- Rapport médical sur l'équipage de cabine
- Limitations

Présent pour l'avenir
Ressources, territoires, habitats, logement
Energies et climat, Développement durable
Prévention des risques, Infrastructures, Transports et mer

Présent
pour
l'avenir



DSAC Echelon Central



DSAC

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

Directrice

Florence ROUSSE

9 DSAC interrégionales :
N, NE, CE, SE, S, SO, O, AG, OI

Directeur adjoint
Rémi JOUTY

Coordinateur environnement
Jean-François BUFFAT

Directeur de Cabinet
Patricia LOUIN

Responsable Qualité & PPO
Charles-Henri BLED

**Conseiller communication
et relations publiques**
Yannick ROBERT

**Mission évaluation et
amélioration de la sécurité (MEAS)**
Georges WELTERLIN
Adjoint
Fabienne HERLEDAN-REUMOND

**Direction Gestion
des Ressources (GR)**
Philippe
GABOULEAUD
Adjoint
Pascal SENARD

**Direction technique
Coopération
Européenne et
Réglementation de
Sécurité (ERS)**
Geneviève EYDALEINE
Adjoint
Georges THIRION

**Direction technique des
Personnels Navigants (PN)**
Pierre BERNARD
Adjointe
Isabelle PETROFF
Adjoint PE/PN
Yves-Marie LE MAITRE

**Direction technique
Navigabilité et Opérations (NO)**
Bernard MARCOU
Adjoint
Jean-Pierre MESURE

**Direction technique
Aéroports &
Navigation Aérienne
(ANA)**
Alain PRINTEMPS
Adjointe
Geneviève MOLINIER

**Direction
technique
Sûreté (SUR)**
Thierry ALLAIN
ADJOINT
Gilbert
GUICHENEY

**Délégué auprès du
DGR, conseillère
juridique**
Marie-Agnès
Guyomarch

**Pôle personnels
aviation civile (PAC)**
Jean-Yves PIERI

**Pôle formation,
écoles et simulateurs
(FOR)**
Bruno HALLER

**Pôle agréments et maintien
de navigabilité (AGR)**
Florence LEBLOND

**Pôle surveillances activités
internationales et qualité
des opérations (AIQ)**
Didier SERRANO

Pôle aéroports (AER)
Patrick DISSET

**Unité méthode
de sûreté (MET)**
Sylvie MORALES

**Pôle Ressources
Humaines (RH)**
Emmanuel BOURDON

**Pôle aéronefs et
opérations aériennes
(AOA)**
Georges THIRION

Pôle examens (EXA)
Yves CONCLOIS

**Pôle certification/suivi
navigabilité et aviation
générale (NAV)**
Hughes LE CARDINAL

**Pôle
opérations avions (OA)**
Réjane LAVENAC

**Pôle certification
des prestataires
des services de NA
(CNA)**
Thomas LEVEQUE

**Pôle agréments de
sûreté (ADS)**
Jean-François
DETIENNE

Pôle Finances (FIN)
Anne BOURGUIGNON

**Pôle sécurité
aéroportuaire (SA)**
Philippe ALIOTTI

Pôle licences (LIC)
Martine CORBOLIOU

**Pôle spécialistes
et techniques (ST)**
Odile TOURRET

**Pôle opérations
hélicoptères (OH)**
Mireille CHABROUX

**Pôle aptitudes des
personnels de la NA
(PNA)**
Zarasoa RANDRIA

**Pôle actions de
surveillance
opérationnelle
(ASO)**
Bérengère
BERNARDI

**Pôle Achats
et Logistique (LOG)**
Angélica
SPAROSVICH

Pôle médical (MED)
René GERMA

**Pôle d'expertises
personnels navigants
(EPN)**
Yves-Marie LE MAITRE

**Pôle systèmes et
matériels de la NA
(SMN)**
Georges HALLEUX

**Pôle sécurité des
systèmes
d'information
(SSI)**
Daniel
CHARPENTIER

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Au 9 septembre 2009



Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

MÉDECINS EXAMINATEURS AEROMEDICAUX

1. Privilèges

-Classe2

- Extension classe 1 possible

-Lieu d'exercice

2 . Demande

3. Exigences relatives à la délivrance d'un certificat d'AME

4. Exigences relatives à l'extension classe 1

5. Modifications d'un certificat d'AME

6. Validité



NORMES MÉDICALES

**Classe 1 : Personnel navigant professionnel
Pilote de ligne avion et hélicoptère, Pilote professionnel avion et hélicoptère, Mécanicien navigant , Parachutiste professionnel.**

Classe 2 : Personnel navigant non professionnel : Pilote privé avion et hélicoptère, Pilote de planeur, Pilote de ballon libre

Personnels navigants commerciaux.



VISITE MÉDICALE D'EXPERTISE

Classe 1 : Centre d'Expertise du Personnel Navigant et commissions d'examen médical du personnel navigant outre-mer.

Classe 2 : Médecins agréés par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Personnels navigants commerciaux.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



CENTRES D'EXPERTISE

**Situation : Paris, Toulon, Bordeaux.
(militaires) Air France, Toulouse (civils).**

Composition :

- Un médecin chef responsable de la visite et de la signature du certificat médical d'aptitude.
- Plusieurs médecins experts dont un ORL et un Ophtalmologiste.



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE RENVOI VERS L'AUTORITÉ



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

VISITE MÉDICALE D'EXPERTISE

OPHTALMOLOGIE ORL MÉDECINE INTERNE

FICHE D'EXAMEN MÉDICAL

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

LA FICHE D'EXAMEN MEDICAL

**DIRECTION GENERALE
DE L'AVIATION CIVILE**
Conseil Médical de l'Aéronautique Civile
93, boulevard Montparnasse
75006 PARIS

**SECRET
MÉDICAL**

EXAMEN I
Navigants r

Cette page est à faire remplir par le candidat

Ecrire en lettres capitales

Nom : **Prénom :**

(Nom de jeune fille)

Sexe M F

Né(e) le : / 19 à

Adresse :

Tél. :

Profession / activité :

ACTIVITÉ(S) POSTULÉE(S)

Avion Planeur
 Hélicoptère Ballon

Cadre d'activité : (Aéro-Club, Centre...) :

Aérodrome :

Activités aériennes antérieures :

Heures de vol :

Vous êtes-vous déjà présenté à une visite d'aptitude pour une licence aéronautique ? OUI NON

Si OUI : Date : Lieu : Nom du médecin :

Vous avez été déclaré : APTE INAPTE

ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX : Avez-vous connaissance de l'existence d'une maladie grave parmi les proches de votre famille (grands-parents, parents, frères et sœurs) ? OUI NON

Si OUI, précisez :

ANTÉCÉDENTS PERSONNELS :

Souffrez-vous ou avez-vous souffert de :	OUI	NON	Répondez aux questions suivantes :	OUI	NON
1 Troubles cardiaques, hypertension artérielle			19 Avez-vous subi une intervention chirurgicale ?		
2 Taux de cholestérol élevé			20 Avez-vous eu un accident sérieux dans le passé ?		
3 Maladie respiratoire, bronchite			21 Avez-vous eu un traumatisme crânien ?		
4 Pneumothorax			22 Avez-vous subi une intervention au niveau des yeux ?		
5 Asthme, allergies			23 Etes-vous un consommateur habituel de tabac ?		
6 Troubles digestifs, gastriques, hernies			24 Prenez-vous actuellement un ou des médicaments ?		
7 Troubles hépatiques, biliaires			25 Faites-vous usage de drogues illicites ?		
8 Diabète, sucre dans les urines			26 Consommez-vous de l'alcool de façon importante ?		
9 Troubles rénaux, coliques néphrétiques			27 Portez-vous ou avez-vous porté des lunettes ou des lentilles ?		
10 Rhumatismes, problèmes vertébraux			28 Avez-vous été réformé ou exempté de Service National ?		
11 Maladie thyroïdienne			pour les candidates :		
12 Tumeur ou maladie cancéreuse			29 Avez-vous des antécédents particuliers à signaler ?		
13 Oeil : choc, maladies, troubles visuels					
14 Vertiges, pertes de connaissance					
15 Épilepsie, convulsions					
16 Migraines					
17 Troubles du sommeil					
18 Problèmes psychiatriques					

DÉCLARATION DU CANDIDAT : JE, SOUSSIGNÉ, DÉCLARE AVOIR RÉPONDU DE FAÇON SINCÈRE AUX QUESTIONS QUI M'ONT ÉTÉ POSÉES LORS DU PRÉSENT EXAMEN ET NE PAS AVOIR CONNAISSANCE DE TROUBLES DE MON ÉTAT DE SANTÉ AUTRES QUE CEUX QUE J'AI SIGNALÉS. JE SUIS INFORMÉ QUE CETTE FICHE D'EXAMEN EST ADRESSÉE AU CONSEIL MÉDICAL DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE, DANS LE RESPECT DU SECRET MÉDICAL, CONFORMÉMENT A L'ARRÊTÉ DU 3 OCTOBRE 1996.

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION PRIVERAIT D'EFFET LA DÉCISION D'APTITUDE

Date et Signature :

Annotations du médecin, précisions sur les réponses « OUI » (reporter le numéro de l'item) :
(Si OUI pour 23 et 26, préciser la quantité)



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

le de l'Aviation civile
nique des PN DSAC

OBSERVATION MÉDICALE DÉTAILLÉE

**Portant sur la cause d'inaptitude,
précisant les autres antécédents.**

**Accompagnée des examens
complémentaires.**

**Cas de l'ECG : Original du tracé 12
dérivations.**

Autres examens complémentaires.



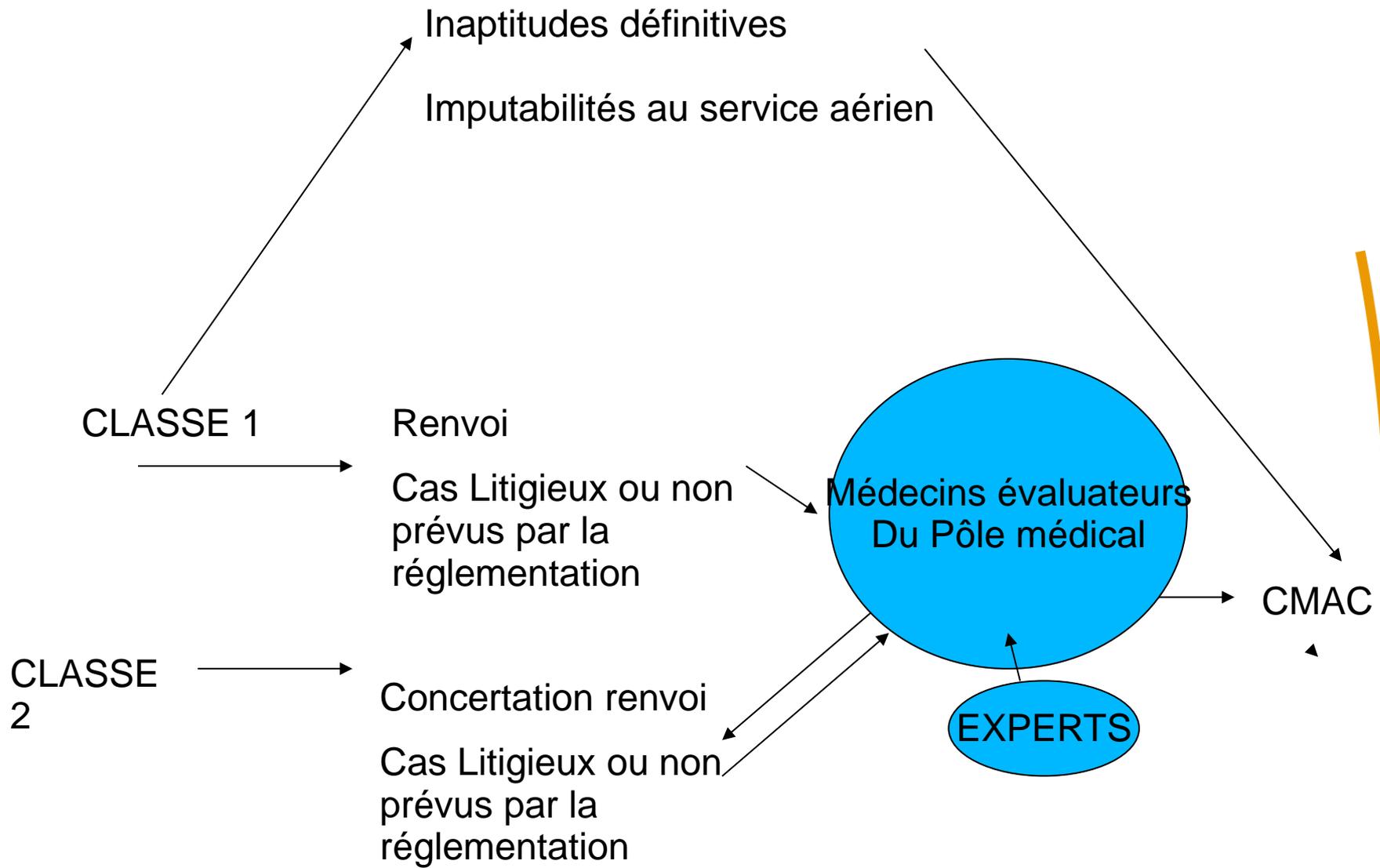
Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile
Pôle Médical du personnel Navigant Direction technique des PN DSAC



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie



CONSEIL MÉDICAL : COMPOSITION

Un Président , un Vice Président.

9 membres compétents en médecine aéronautique et spécialistes dans les principales disciplines de la médecine.

3 membres désignés ,deux sur proposition du ministre de la défense, le troisième sur proposition du ministère de la santé.

1 membre désigné sur proposition des fédérations aéronautiques et sportives.

4 membres désignés deux sur proposition des exploitants du transport aérien,deux sur proposition des organisations représentatives au niveau national du personnel navigant professionnel de l'aviation civile.

CONSEIL MÉDICAL FONCTIONNEMENT

1 séance par mois .

Décision collégiale par consensus ou par vote à bulletin secret si besoin.

Le pôle médical du personnel navigant en assure le secrétariat général sauf dans les cas de recours.

~~DÉROGATION~~

Ce terme n'existe plus , à compter du 8 avril il devra être supprimé des décisions et éventuellement remplacé par les restrictions (IR AMC)

Tous les dossiers imposant une représentation au CMAC ou levées de restriction devront être représentées au pôle médical qui les reverra dans certains cas avec l'aide d'experts



**AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE**

DEMANDE D'AGRÉMENT

Conditions légales d'exercice de la médecine.

Capacité de médecine aéronautique ou brevet militaire de médecine aéronautique.

Agrément valable 3 ans

FIN



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction générale de l'Aviation civile

